

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-015-14247/23/BM**

### **■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour l'organisation de "La Nuit Européenne des Chercheur.e.s" - Approbation d'une convention - MGDIS n°5425**

**59698**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat ;
- et assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Engagée aux côtés des principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir l'organisation d'évènements qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi que les actions de valorisation de la culture scientifique, en cohérence avec les objectifs et priorités décrits au sein de documents stratégiques métropolitains et notamment l'Agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

L'action portée par Aix-Marseille Université (AMU) répond aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR définies dans l'Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022. Elle contribue à la promotion de la culture scientifique et au renforcement du rayonnement international de la recherche scientifique du territoire.

Aix-Marseille Université sollicite la Métropole pour un soutien financier concernant l'organisation de « La Nuit Européenne des Chercheur.e.s ».

Il s'agit d'un évènement initié par la Commission européenne et soutenu par les Ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Le concept est une invitation à partager une même soirée avec des chercheurs dans des centaines de villes d'Europe, dont 14 en France.

Cet évènement incontournable de culture scientifique est programmé dans un univers mis en scène le temps d'une soirée qui se déroulera le 29 septembre 2023 à Marseille aux Docks des Suds et en simultané dans plusieurs villes en Europe.

Cette 8<sup>ème</sup> édition contribue à l'amélioration de l'offre culturelle sur les sciences et leurs enjeux en favorisant les rencontres directes avec le grand public (citoyens de tous âges). Cette année ce sont plus de 100 enseignants-chercheurs et chercheurs de tous champs disciplinaires qui sont mobilisés. Plus de 1 400 visiteurs sont attendus dans la soirée.

Le thème sera cette année « Nos Futurs ». Cette accroche permettra de traiter des prévisions et anticipations, des rôles de chacune et chacun, de progrès et d'imagination. La programmation des rencontres avec les chercheurs se répartira dans plusieurs espaces aménagés aux Docks des Suds.

En prélude de la soirée grand public, une journée sera consacrée à des animations ouvertes aux classes de collèges et lycées, intitulées « Chercheurs en classe », dans quelques établissements scolaires du territoire de la Métropole (Marseille, Aix en Provence entre autres).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à cette action une subvention d'un montant de 6 000 € imputée au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 67- nature 657382 - sous politique B360.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel Co financeurs	Montant proposé
Aix Marseille Université N°MGDIS : 5425	Nuit Européenne des Chercheurs	29/09/23	N-1 : 6 000 €	<b>6 000 €</b>	58 600 €  Co-financeurs : Europe : 17 600 € Région : 5 000 € Département : 16 000 € Ville de Marseille : 5 000 € Fonds Publics (AMU, IRD, INSERM, CNRS) : 9 000 €	<b>6 000 €</b>  Soit <b>10,24</b> % du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 6 000 euros à Aix Marseille Université pour l'organisation de l'action susvisée et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

## Oùï le rapport ci-dessus

### Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

#### Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien à Aix-Marseille Université pour « la Nuit Européenne des Chercheur.e.s », événement qui favorise l'attractivité et la notoriété du territoire, le développement de la culture et de la recherche scientifique.

#### Délibère

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit d'Aix-Marseille Université pour la mise en place d'un évènement de culture scientifique pour un montant total de 6 000 euros au titre de l'exercice 2023.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectif ci-annexée, conclue avec Aix-Marseille Université.

##### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

##### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 67- nature 657382 - sous politique B360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE